



# Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale

## RÉUNION DU COMITÉ FÉDÉRAL DE LA FA-FPT des 14 & 15 novembre 2017

### NOTE DE PROBLÉMATIQUE SUR L'AVENIR DES RETRAITES

- **Le papy boom, mais pas que ...**

Alors que beaucoup de salariés pensaient que leurs régimes de retraites étaient plus ou moins à l'équilibre financier, le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) vient de nous rappeler que le prochain quart de siècle connaîtra de graves problèmes dans le financement de tous les régimes ! La forte natalité constatée entre 1946 et 1974 conjuguée à une forte augmentation de l'espérance de vie de nos concitoyen.ne.s, et c'est un progrès, conduisent inéluctablement à une dégradation du rapport retraités/actifs très préoccupante. Cependant, à y regarder de plus près, le problème démographique n'est pas le seul à retenir notre attention.

- **Changer pour conserver**

Certains régimes ont, dans un passé proche, connu des difficultés financières. Aujourd'hui, la crise tend à se généraliser puisque près de 20 % du montant des pensions versées ne sont pas financés par les cotisations des actifs. Beaucoup de jeunes nous disent que pour eux, il n'y aura pas de pension du niveau de celle des retraités actuels ! Si cet état d'esprit se développait, le système de plus en plus fragilisé serait alors à la merci d'une décision politique très libérale renvoyant chacun à sa responsabilité et aux assurances privées. Pour sauver notre système obligatoire par répartition, il nous faut trouver des règles financières pérennes qui donnent confiance dans l'avenir.

- **Notre objectif principal : les petites carrières**

Nous sommes et restons attachés à un système par répartition basé sur la solidarité, notamment inter-générationnelle, et obligatoire, parce que dans un système volontaire, et même si le salaire net est augmenté de la valeur de la cotisation retraite, les accidents de la vie et les difficultés quotidiennes conduisent très souvent, trop souvent, à privilégier le présent et à hypothéquer l'avenir. Cette réaction tout à fait normale frappe à l'évidence plus souvent les revenus modestes. C'est pourquoi nous tenons à des cotisations versées par l'employeur et dont un calcul plus judicieux devrait conduire à une pension plus conséquente qu'actuellement.

- **La justice n'est pas toujours l'égalité de traitement**

Les carrières des fonctionnaires sont diverses, selon la catégorie dans laquelle ils sont classés et selon leur collectivité d'emploi. D'abord au niveau des catégories : l'examen des grilles indiciaires fait apparaître des différences qui nous conduisent à nous interroger. En effet, changer d'échelon peut faire gagner quelques points en catégorie C et plusieurs dizaines en catégorie A, voire beaucoup plus pour les emplois hors échelle. L'on dit dans ces cas que les carrières sont plus ou moins dynamiques. Mais ce dynamisme, notamment en fin de carrière, peut induire des effets délétères sur la justice du système. Par ailleurs si demain la totalité de la rémunération (traitement indicé et primes) sert de base de calcul, la différence qui existe entre les agents pendant leur période d'activité perdurerait à la retraite. Il conviendrait de mieux définir les obligations en matière de rémunérations annexes.

- **Compter pour comparer**

Dans un régime de retraite où la dernière rémunération est la base de calcul de la pension, et même dans un régime qui prend comme référence la moyenne des salaires des vingt-cinq meilleures années, l'on peut dire que la règle est juste puisque tout le monde en profite. Mais on peut aussi dépasser des apparences trompeuses et voir les choses d'une autre manière. Par exemple, si nous calculons le rapport des sommes versées avec la totalité des sommes perçues pendant un même temps de "retraite" l'on s'aperçoit alors que le rapport est plus favorable pour les carrières dont les accélérations ont été tardives. Cela permet à certaines collectivités de récompenser des agent.e.s jugé.e.s performant.e.s et qui le sont certainement, si ce n'est que cette récompense coûte peu à celui qui l'attribue, mais coûte très cher au système de retraite sans que sa responsabilité soit vraiment engagée. La "justice" devrait nous amener à nous interroger, non pas sur la pertinence des "avantages retraite", mais sur l'adéquation de leur financement avec les causes qui les justifient.

- **Seuls contre les autres**

Lorsque les ennuis commencent, les ressortissants du régime de retraite concerné appellent à la solidarité et se tournent vers le gouvernement pour que celui-ci organise à leur avantage la ponction sur les régimes qui sont apparemment en meilleure santé. Ce fut le cas par exemple du régime de la SNCF qui a ponctionné allègrement la CNRACL et est en partie responsable du taux de cotisation actuel. Cela induit bien sûr un déséquilibre financier dont nous serons un jour les victimes, mais cette situation conduit aussi à une diminution des recrutements, voire à un changement de la nature des emplois (davantage de contractuels). Dans des systèmes compartimentés, la solidarité naturelle est difficile, chacun.e comparant les droits des autres, réels ou fantasmés, à ses droits propres. Dans ce type de situation, chaque régime souffre dans son environnement et dans l'indifférence générale. En général, la division engendre la faiblesse et laisse le politique maître du jeu.

- **Tous ensemble et solidaires**

Tous ensemble, tous ensemble, oui ensemble comme certains le réclament. Car nous serons plus forts pour résister ! À chaque tentative de réforme, c'est bien la totalité du système qui sera concerné, et non simplement une partie plus ou moins importante. Mais il faut être précis, le grand régime commun que nous souhaitons doit répondre aux impératifs qui sont les nôtres, la justice et la solidarité. Il ne peut en aucun cas embarquer des passagers clandestins que sont les avantages non contributifs de quelque nature que ce soit. Seule la stricte valeur des sommes versées doit servir de base au calcul de la pension. Cette condition remplie, la solidarité est assurée.

- **Acquis et parité**

Ne pas remettre en cause des avantages au nom de la pérennité supposée d'une acquisition antérieure pose problème, celui de la parité entre autres. En effet, l'avantage est par exemple consécutif à une particularité technique ou d'emploi ; il nous semble normal de conserver cet avantage tant que la particularité existe. Mais si les process changent ou si la technologique progresse, et donc que la particularité disparaît, l'avantage aussi, pour que tous ceux qui font le même travail ou la même mission se retrouvent à égalité. De toute façon, la reconnaissance d'un bonus, quelle qu'en soit la raison, doit donner lieu à un supplément de cotisation à la charge soit de l'employeur, soit du bénéficiaire, voire même des deux, et couvrir réellement la dépense. Dans un système général et unique, il est hors de question que les avantages particuliers des uns ou des autres soient financés par l'ensemble des contributeurs.

- **Le souhaitable et le possible**

Le souhaitable pour un retraité est à l'évidence de conserver un pouvoir d'achat le plus près possible de sa rémunération d'activité. Pour l'actif, le souhaitable est que les cotisations n'amputent pas trop le pouvoir d'achat de sa rémunération nette. Il y a donc à l'évidence un équilibre à trouver entre salaire et pension moyens, mais aussi entre populations active et retraitée. L'équilibre démographique serait bien amélioré si aux bornes fixes comme l'âge de départ à la retraite, on substituait la notion d'espérance de vie par génération pour calculer le montant de la pension, ce qui introduit un régulateur automatique. Autre particularité dans un système où le montant des cotisations est le seul paramètre pris en compte pour calculer les prestations : la pension est personnelle et incessible, ce qui signifie que la pension de réversion disparaît.

- **Négociier ou s'opposer**

Il y a moins de six mois que le gouvernement est en place, dont seulement deux avec un Parlement actif. Et pourtant il a déjà réalisé des réformes importantes, comme hier les ordonnances réformant le Code du travail. Aujourd'hui il s'attelle à la protection contre le chômage et la formation professionnelle. Il a programmé pour le premier semestre 2018 une "négociation" sur la réforme des régimes de retraites. Dans la foulée de cette annonce, il en a désigné le négociateur en chef, un des très proches du président de la République, Monsieur DELEVOYE. Rappelons que ce dernier a une grande expérience de la négociation puisqu'il a été successivement parlementaire, président de l'AMF, ministre de la Fonction publique, médiateur de la République et président du Conseil Économique, Social et Environnemental. Demain nous aurons le choix entre négociier dans un cadre vraisemblablement assez contraint et essayer de peser, ou bien s'opposer en défendant le statu quo, assorti d'une nouvelle solution de financement. De toute façon, nous devons réfléchir à l'avenir de nos caisses !